



## COMPTE RENDU SOMMAIRE de la SEANCE du CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 février 2012

.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*.\_\*

### **PRESENTS :**

Ardon : M. Michel TATIN, M. Jean-Paul ROCHE, M. Guy LASNIER

La Ferté Saint-Aubin : Mme Sylvie BRETON, M. Jean-Michel SINTES, M. Luc BEUNIER, M. Claude GIRERD, M. Marc BRYNHOLE, Mme Manuela CHARTIER, Mme Martine BORG, Mme Monique BOUET.

Ligny-le-Ribault : M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Mme Michèle CORMERY,

Marcilly-en-Villette : M. Xavier DESCHAMPS, M. Michel POUGET, M. Hervé NIEUVIARTS,

Ménéstreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Annick VATZ, M. Jean-Louis LHEUREUX

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, M. Daniel MORAND.

**Absents excusés** : M. Claude RIBIERE remplacé par M. Guy LASNIER, M. Philippe FROMENT remplacé par Mme Sylvie BRETON, M. Denis TREMAULT remplacé par M. Jean-Louis LHEUREUX, M. Laurent MULOT.

**Secrétaire de Séance** : Mme Sylvie BRETON

Avant l'ouverture de la séance du Conseil Municipal et l'examen de tous les points, Monsieur le Président demande l'autorisation aux membres du Conseil Communautaire de rajouter une délibération à l'ordre du jour, point 3.2.

Le compte rendu sommaire de la séance du Conseil Communautaire du 16 décembre 2011 est adopté à l'unanimité.

### **1.1 Prise de connaissance des marchés passés en 2011**

L'ensemble de l'Assemblée A PRIS ACTE de la présentation de la liste des marchés publics conclus en 2011.

### **1.2 Prise de connaissance des acquisitions et cession immobilières réalisées en 2011**

L'ensemble de l'Assemblée A PRIS CONNAISSANCE du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées en 2011.

### **2.1 Adoption du Compte administratif 2011 du budget principal**

Vote favorable à l'unanimité (M. le Président ne participant pas au vote) pour adopter le Compte Administratif 2011 du budget principal :

**Fonctionnement : 669 012.32 €**

**Investissement : 656 660.25 €**

### **2.2 Adoption du Compte administratif 2011 du budget annexe SPANC**

Vote favorable à l'unanimité (M. le Président ne participant pas au vote) pour adopter le Compte Administratif 2011 du budget annexe SPANC :

**Fonctionnement : 27 828,92 €**

**Investissement : 7 991,11 €**

### **2.3 Adoption du Compte administratif 2011 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II**

Vote favorable à l'unanimité (M. le Président ne participant pas au vote) pour adopter le Compte Administratif 2011 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II:

**Fonctionnement : 0 €**

**Investissement : 4 805,36 €**

### **2.4 Adoption du Compte de Gestion 2011 du budget principal**

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2011 du Budget Principal de la Communauté de Communes.

**2.5 Adoption du Compte de gestion 2011 du budget annexe SPANC**

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2011 du Budget annexe SPANC de la Communauté de Communes.

**2.6 Adoption du Compte gestion 2011 du budget annexe CHAVANNERIE II**

Vote favorable à l'unanimité pour DONNER quitus au comptable et ADOPTER le compte de gestion 2011 du Budget annexe CHAVANNERIE II de la Communauté de Communes.

**2.7 Affectation du résultat 2011 du budget principal**

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2011 du budget principal, représentant 669 012,32 € d'excédent de clôture de fonctionnement en recettes d'investissement au compte 1068.

**2.8 Affectation du résultat 2011 du budget annexe SPANC**

Vote favorable à l'unanimité sur l'affectation du résultat 2011 du budget annexe SPANC représentant 27 727,83 € d'excédent de clôture de fonctionnement.

- proposition d'affectation au compte 002 de la section de fonctionnement « Résultat de fonctionnement reporté » du BP 2012 d'une somme de 25 358,97 €.
- proposition d'affectation au compte 1068 de la section d'investissement « Excédent de fonctionnement capitalisé » du BP 2012 d'une somme de 2 368,86 €

**2.9 Vote du BP 2012 du budget principal**

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER la section de fonctionnement du budget primitif 2012 qui s'équilibre à la somme de 5 904 178,12 €.

ADOPTER la section d'investissement du budget primitif 2012 qui s'équilibre à la somme de 1 119 409,13 €.

<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>
5 904 178,12 €	5 904 178,12 €
<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>
1 119 409,13 €	1 119 409,13 €

**2.10 Vote du BP 2012 du budget annexe SPANC**

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER la section d'exploitation du budget primitif 2012 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 126 356,62 €.

ADOPTER la section d'investissement du budget primitif 2012 du budget annexe du SPANC qui s'équilibre à la somme de 41 703,51 €.

<b>DEPENSES d'EXPLOITATION</b>	<b>RECETTES d'EXPLOITATION</b>
126 356,62 €	126 356,62 €
<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>
41 703,51 €	41 703,51 €

**2.11 Vote du BP 2012 du budget annexe ZAE CHAVANNERIE II**

Vote favorable à l'unanimité pour :

ADOPTER la section de fonctionnement du budget primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 550 351,66 €.

ADOPTER la section d'investissement du budget primitif 2012 du budget annexe ZAE La Chavannerie II qui s'équilibre à la somme de 550 351,66 €.

<b>DEPENSES de FONCTIONNEMENT</b>	<b>RECETTES de FONCTIONNEMENT</b>
550 351,66 €	550 351,66 €
<b>DEPENSES d'INVESTISSEMENT</b>	<b>RECETTES d'INVESTISSEMENT</b>
550 351,66 €	550 351,66 €

## **2.12 Versement de subventions à des associations**

**Vote favorable à l'unanimité et 2 abstentions** sur la ligne du « CILS » (Mr Gilles Landré de La Saugerie et Mr Hervé Nieuviarts) pour octroyer les subventions aux associations ci-dessous rappelées, conformément à la proposition de la Commission des Finances, les crédits étant inscrits au budget primitif 2012 du budget principal.

- Aide à domicile	20 500,00 €
- Soins à domicile	3 700,00 €
- FSE du collège	1 800,00 €
- Associations du collège	3 400,00 €
- Collège Pré des Rois	13 000,00 €
- UNSS	1 800,00€
- CILS	29 000,00 €
- CLIC	4 056,60 €
- OTSI	72 500,00 €
- Les Petits Loups	37 000,00 €
- Missions Locales	9 518,60 €
- ESC Natation	5 500,00 €
- Amicale du Personnel	2 750,00 €

## **2.13 Convention de partenariat financier avec l'OTSI**

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier et attribuer à l'Association « Office de Tourisme Intercommunal du Canton de La Ferté Saint-Aubin » une subvention d'un montant de **72 500 €** pour l'année 2012. Cette subvention communautaire a pour objet de contribuer à la participation de la Communauté de Communes aux activités de ladite Association.

## **2.14 Convention de partenariat financier avec les p'tits loups**

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec les p'tits loups afin d'attribuer une subvention d'un montant de 37 000 € pour l'année 2012 à l'association.

## **2.15 Convention de partenariat financier avec le CILS**

**Vote favorable à l'unanimité et 2 abstentions** (Mr Gilles Landré de La Saugerie et Mr Hervé Nieuviarts), pour autoriser Monsieur le Président à signer la convention de partenariat financier avec le CILS afin d'attribuer une subvention d'un montant de 29 000 € pour l'année 2012 à l'association.

## **2.16 Versement d'une subvention exceptionnelle du budget principal vers le budget annexe SPANC**

**Vote favorable à l'unanimité** pour verser la subvention exceptionnelle de 5 000 € au budget annexe du SPANC au titre de l'exercice 2012.

## **2.17 Validation du choix de l'OPC pour le programme du complexe aquatique**

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à signer le marché avec la société Francis KLEIN sise : 73 avenue d'Orléans, 41300 SALBRIS.

## **3.1 Délibération autorisant Monsieur le Président à vendre le lot 7 à la société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur.**

**Vote favorable à l'unanimité** pour autoriser Monsieur le Président à vendre le lot n°7 à la Société SOLOGNE BIOGAZ pour la construction d'un méthaniseur, avec une prise d'option sur le lot n°6.

## **3.2 Délibération pour modifier les tarifs du marché d'entretien des installations d'assainissement non collectifs passé avec SOA VEOLIA, suite à l'augmentation du taux de TVA.**

**Vote favorable à l'unanimité** pour modifier les tarifs du marché d'entretien suite à l'augmentation du taux de T.V.A.

La prestation de base pour la vidange et le curage des installations avec séparation de la phase liquide et solide et réinjection de la phase liquide s'élève à : 190 € TTC (TVA 7 %) ou 212 € TTC (TVA 19,6%).

La Ferté Saint-Aubin, le 17 février 2012

Le Président,  
Xavier DESCHAMPS

